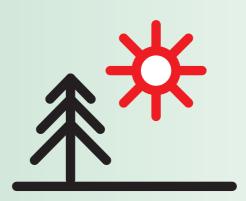


Respect du **concept de protection**

des clubs et des exploitants d'installations sportives.



Outdoor 3G

Pour les activités extérieures et les manifestations, la 3G s'applique à partir de 300 personnes (vacciné, guéri ou testé).

signifie maintenant...



Venir sans symptômes.



Indoor 2G ou 2G+

Pour les activités sportives qui se pratiquent à l'intérieur, la règle des 2G (vacciné ou guéri) s'applique. Si aucun masque ne peut être porté (par ex. sport intensif), un test négatif est obligatoire (règle des 2G+). Exception : les personnes vaccinées, guéries ou ayant reçu une dose de rappel au cours des quatre derniers mois, ainsi que les jeunes de moins de 16 ans.



Respecter les règles d'hygiène de l'OFSP.



Dresser des

listes de présence

Pour les activités sportives pratiquées sans masque (p. ex. centre de fitness, salle de tennis, entraînement d'unihockey), les coordonnées des participants doivent être collectées.



La vaccination diminue le risque de contracter la COVID-19 et de la transmettre.



Évitez les poignées de main et continuez à respecter la

distances

où cela est possible.

